

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2024-2-6-2

Séance du vendredi 15 mars 2024

RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS LITTÉRAIRES A RAYONNEMENT D'ÉCHELLE ALSACE

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

BELTZUNG Maxime, BIHL Pierre, BOHN Patricia, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DOLLINGER Isabelle, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SENE Marc, STRAUMANN Eric, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WOLF Etienne, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

ADRIAN Daniel donne procuration à LUTENBACHER Annick
BEHA Nicole donne procuration à VOGT Pierre
DILIGENT Danielle donne procuration à HOERLE Jean-Louis
DREXLER Sabine donne procuration à JANDER Nicolas
FUCHS Bruno donne procuration à MUNCK Marc
KOBRYN Florian donne procuration à QUINTALLET Ludivine
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie donne procuration à DOLLINGER Isabelle
MEYER Philippe donne procuration à HEMEDINGER Yves
SCHULTZ Denis donne procuration à MULLER-BRONN Laurence
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
SUBLON Yves donne procuration à ISSELE Christelle
VETTER Jean-Philippe donne procuration à TENENBAUM Anne
VOGT Victor donne procuration à MAURER Jean-Philippe
WOLFHUGEL Christiane donne procuration à WOLF Etienne

EXCUSES :

COUCHOT Alain, DREYFUS Elisabeth, HELDERLE Emilie, JEANPERT Chantal, RAPP Catherine, ZAEGEL Sébastien

ABSENTS :

BEY Françoise, BUFFA Jean-Claude, KAMMERER Joseph, LORENTZ Michel, OEHLER Serge

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel la compétence en matière de culture est partagée entre tous les niveaux de collectivités,

VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2022-1-6-2 du 22 février 2022 relative aux orientations pour la culture et le rayonnement de l'Alsace,

VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2022-4-6-1 du 20 octobre 2022 relative à la politique de lecture publique – pour des bibliothèques ancrées dans les défis du XXIème siècle,

VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2023-5-8-3 du 18 décembre 2023 relative au Budget Primitif 2024 de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'avis de la Commission Patrimoine et rayonnement alsacien du 29 février 2024,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide de renouveler le soutien de la Collectivité européenne d'Alsace aux manifestations littéraires (festivals, forums et salons du livre) à rayonnement d'échelle Alsace,
- Approuve le lancement d'un appel à projet, dont les objectifs sont de :
 - soutenir le rayonnement de l'Alsace en matière de vie et de création littéraires,
 - soutenir le développement d'espaces de rencontre et de médiation entre les acteurs du monde du livre (auteurs, illustrateurs, éditeurs, librairies...) et le grand public,
 - développer les synergies locales entre établissements de lecture publique et manifestations littéraires,
- Approuve le cahier des charges de l'appel à projets « Manifestations littéraires à rayonnement d'échelle Alsace » pour l'année 2024, joint en annexe à la présente délibération ;
- Autorise le Président à lancer l'appel à projets « Manifestations littéraires à rayonnement d'échelle Alsace » pour l'année 2024, avec un délai de dépôt des projets allant du 22 mars 2024 au 30 avril 2024 ;
- Précise que l'enveloppe globale prévue pour 2024 s'élève à 40 000 €.

Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Natures analytiques</i>	<i>Montant</i>
<i>P171</i>	<i>O003</i>	<i>P171E01</i>	<i>T94</i>	<i>4359-65-65748-313</i>	<i>40 000 €</i>
<i>TOTAL</i>					<i>40 000 €</i>

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

0 non-participation au vote